

## **TOURNOI DE SAINT GEORGES DES COTEAUX / CORME ROYAL**

- ARTICLE 1 : Le club de Saint Georges des Côteaux et As et le TT Corme Royal organisent le Dimanche 18 novembre 2018, à la **salle polyvalente de Saint Georges des Côteaux**, leur tournoi annuel ouvert à tous .  
Huit tableaux sans consolante et un double dotés de lots et coupes remises à titre définitif.  
Le tournoi se déroulera sur 12 tables et sans interruption.
- ARTICLE 2 : tableaux et horaires :  
TABLEAU A NC à 7 ( de 500 à 799 ) DEBUT 9 H 00 limité à 48 inscrits  
TABLEAU B 8 à 11 ( de 800 à 1199 ) DEBUT 9H 30 limité à 36 inscrits  
TABLEAU C J E U N E S ( jusqu'à cadet inclus) DEBUT 10 H 00  
TABLEAU D DAMES DEBUT 11H  
TABLEAU E VETERANS DEBUT 11 H  
TABLEAU F NC à 9 ( de 500 à 999) DEBUT 11 H 30 limité à 48 inscrits  
TABLEAU G 10 à 14 (1000 à 1499) DEBUT 12H 00 limité à 36 inscrits  
TABLEAU H TOUTES CATEGORIES du N .C. aux joueurs et joueuses numérotés de la charente maritime DEBUT 14 H 00  
TABLEAU I DOUBLES limité à 2798 DEBUT 15 H 00
- ARTICLE 3 : Les engagements ( au maximum 2 tableaux simples et le double par participant ) devront parvenir au plus tard le samedi 17 novembre 2018 pour 14 H 00 soit auprès de Melle Emilie CAILLAUD 06 84 34 78 85 ou caillaude@yahoo.fr soit auprès de Mr JEAN JACQUES MAGNE 06 08 82 59 26
- ARTICLE 4: Le montant des inscriptions est fixé à : 5 Euros pour les tableaux A, B, C, D, E, F,G,H et 2 Euros par participant pour le tableau I.  
Les droits d'inscription se régleront lors du pointage des participants.
- ARTICLE 5: Les épreuves se dérouleront sans interruption. Les joueurs et joueuses trouveront sur place un buffet et des boissons chaudes et froides.
- ARTICLE 6 : Il sera fait application des règlements de la fédération ; le perdant arbitrera la partie suivante. La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du règlement.  
La présentation de la licence FFFT 2018/2019 (1ère phase) sera exigée au pointage.  
Le tirage au sort s'effectuera le samedi 17 novembre 2018 à 20 H 00,  
Le directeur de l'épreuve sera Mr MAGNE Jean-Jacques  
Le juge arbitrage du tournoi sera assuré par madame Zini Brigitte
- ARTICLE 7 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol
- ARTICLE 8 : Les lots et récompenses seront attribués à l'issue des tableaux aux personnes présentes.